LE CONCOURS DE BÉBÉS
de l'Exposition des Œuvres Sociales du Nord

Résultats et Palmarès du Concours

Le jury, réuni lundi et mardi derniers, a établi comme suit le palmarès du concours. Les mamans des bébés lauréats peuvent se présenter au Palais-Rameau à partir de jeudi matin, pour recevoir les diplôme et récompense qui ont été attribués par le jury.

La distribution des diplômes et des prix commencera au Palais-Rameau jeudi à 9 heures 30 et se continuera le même jour, de 15 heures à 17 heures. Les retardataires pourront se présenter aux mêmes heures vendredi et samedi au Palais-Rameau.

(Les chiffres précédant les noms correspondent aux numéros d'inscription. — Les mamans doivent apporter leur récépissé (à défaut, leur livret de famille).

PRIX D'EXCELLENCE

LISTE A. — *Garçons de 0 à 6 mois.* — 16, Delaval ; 33, Level ; 92, Boockstael ; 139, France ; 145, Titeux ; 192, Hamon.

LISTE B. — *Filles de 0 à 6 mois.* — 1, Dubar ; 57, Vanrœy ; 113, Brégy ; 195, Delannoy ; 223, Gaeremynck ; 310, Boussel.

LISTE C. — *Garçons de 6 à 12 mois.* — 37, Bouzet ; 52, Hoden ; 166, Delanelle ; 220, Marion ; 234, Spriet ; 331, Wyffels.

LISTE D. — *Filles de 6 à 12 mois.* — 2, Letellier ; 63, Sauvage ; 140 ; Vangusbeeq ; 148, Gillet ; 247, Roman ; 313, Héroguet.

LISTE E. — *Garçons de 12 à 18 mois.* — 49, Wacheul ; 63, Fremaux ; 175, Barbezat ; 182, Stienne ; 287, Thiriez-Wallaert ; 290 bis, Théry.

LISTE F. — *Filles de 12 à 18 mois.* — 32, Dislaire ; 83, Vinckier ; 131, Grenet ; 140, Soyez ; 227, Duthilleul ; 257, Richard.

LISTE G. — *Jumeaux.* — 8, Chappe ; 13, Duthoit ; 27, Jeanson.

PREMIER PRIX

LISTE A. — 18, Lacourt ; 86, Decaïenne ; 141, Gallez ; 164, Demanne ; 171, Delmaet ; 172, Cordonnier ; 178, Brunet ; 184, Habe ; 186, Van Hompay ; 228, Pardouche ; 238, Smague ; 255, Desrumaux ; 306, Clément ; 311, Laporte ; 325, Thesse ; 325 bis, De Bruyn.

LISTE B. — 2, Delage ; 50, De Coninck ; 52, Couvreur ; 56, Dumas ; 65, Caudde ; 86, Van Hil ; 128, Vandenbroucke ; 132, Crétal ; 144, Legrand ; 159, Paquet ; 174, Mignac ; 218, Lefèvre ; 222, Roget ; 243, Ernout ; 245, Soufflet ; 300, Vallin.

LISTE C. — 2, Waeghe ; 35, Martinet ; 60, Agasse ; 84, Marnet ; 99, Vandenas ; 129, Leroy ; 139, Mareseaux ; 160, Tual ; 174, Tuybens ; 177, Devos ; 180, Bonte ; 191, Berten ; 231, Colpaert ; 319, Lambert ; 328 bis, Voillenet ; 338, Ottelard.

LISTE D. — 3, Couplet ; 5, Roger ; 34, Berneaud ; 132, Debert ; 147, Deramaux ; 167, Poilet ; 174, Delaké ; 199, Patay ; 221, Sanders ; 236, Maddelein ; 254, Robin ; 289, Dewalline ; 304, Vezier ; 319, Lecomie ; 347, Roquelle ; 351 bis, Descamps.

LISTE E. — 30, Caliez ; 51, Smets ; 53, Lemaire ; 80, Linez ; 87, Parmentier ; 101, Leconte ; 126, Hemaen ; 148, Deryckx ; 174, Vande Rosieren ; 196, Verdière ; 242, Binauld ; 256, De Meulemeester ; 265, Vernot ; 266, Huret ; 285, Duhamel ; 322 bis, Brienne.

LISTE F. — 17, Pernes ; 18, Monte ; 23, Vandendriessche ; 28, Charles ; 34, Bory ; 47, Goguillon ; 73, Depaepe ; 76, Millecamps ; 111, Brehaux ; 112, Forbé ; 121, Debaecker ; 133, Defoy ; 216, Martin ; 222, Cantineau ; 230, Plancke ; 236, Carlier.

LISTE G. — 7, Delerue ; 10, Braeme ; 11, Dubois ; 12, Boonaert.

DEUXIEME PRIX

LISTE A. — 1, Abrassart ; 27, Vandewege ; 48, Marchand ; 43, Froissant ; 57, Tailliez ; 65, Salomé ; 68, Gellinck ; 70, Lamstaes ; 77, Vernet ; 89, Deschaumes ; 103, Vanholderbeke ; 108, Breton ; 114, Lesaffre ; 115, Delcloste ; 122, Carlier ; 130, Laby ; 133, Charlier ; 154, Duflot ; 157, Masschelein ; 163, Hanstraete ; 179, Dorchies ; 194, Schirony ; 233, Bignier ; 249, Rohart ; 258, Dhellin ; 259, Danès ; 274, Delemer ; 289, Lancel ; 293, Pruvost ; 297, Quistiant ; 302, Cocheteux ; 309, Leroy ; 314 bis Valet.

LISTE B. — 10, Debyser ; 16, Debeke ; 17, Durot ; 29, Allard ; 34, Hennebert ; 40, Inglebert ; 48, Breuvart ; 59, Vernach ; 66, Bonneel ; 74, Debaere ; 107, Truyen ; 108, Dhage ; 113 bis, Brigo ; 126, Warielle ; 138, Beguart ; 139, Engelaere ; 143, Brackman ; 150, Bateau ; 158, Accart ; 179, Odent ; 182, Herbaut ; 212, Delbœ ; 213, Decubler ; 228, Saguerre ; 238, Duthoo ; 242 bis, Locat ; 252, Ducastille ; 261, Santerre ; 272, Soileine ; 284, Debuisson ; 285, Bulteau ; 298, Defives.

LISTE C. — 4, Dufour ; 6, Pochet ; 21, Terrache ; 30, Verriest ; 53, Vandermeste ; 55, Bailleul ; 57, Witteronghel ; 63, Lièvens ; 64, Hockenpoo ; 78, Ansel ; 82, Denamps ; 122, Prochly ; 124, Heerle ; 138, Hogier ; 143, Toussaint ; 145, Cardon ; 152, Crahay ; 181, Blondel ; 197, Blondeau ; 203, Depaepe ; 213, Thoores ; 214, Guivront ; 221, Vanhorpe ; 230, Bonduelle ; 233, Vermeille ; 247, Thérice ; 255, Milliez ; 290, Glaus ; 297 bis, Caron ; 320, Hondayer ; 326 bis, Bouvart ; 327, Dubas ; 369, Paingris.

LISTE D. — 14, Huet ; 44, Naze ; 45, Cailleux ; 52, Demora ; 67, Lorinet ; 70, Dauchelle ; 86, Martinache ; 90, Brierre ; 91, Gaveau ; 101, Caron ; 111, Lourquin ; 120, Arnaerdet ; 126, Fresset ; 129, Dunont ; 131, Picard ; 143, Bourée ; 171, Excoffond ; 196, François ; 209, Mouquet ; 210, Delattre ; 215, Denneulin ; 231, Verdonck ; 235, Smagghe ; 245, Lebreton ; 271, Delemotte ; 278, Gremillier ; 300, Hurez ; 305, Leclercq ; 309, Van Geem ; 317, Lazon ; 337, Henneb ; 342, Pauthot.

LISTE E. — 3, Borel ; 4, Duvilliers ; 15, Marpaut ; 38, Boidon ; 62, Lossignol ; 74, Busson ; 75, Adelaere ; 77, Party ; 81, Hanon ; 83, Devenyns ; 92, Brévart ; 100, Eloy ; 107, Hardon ; 122, Fleury ; 167, Delessus ; 168, Bonnier ; 176, Hen ; 178, Godville ; 179, Drumont ; 180, Oudenaert ; 186, Verheyde ; 190, Weens ; 198, Cocliet ; 208, Lequin ; 210, Robart ; 212, Dupuis, 219, Comyn ; 225, Cleppe ; 247, Savreux ; 257, Cappelle ; 276 bis, Vanballenberghe ; 291, Lesenne.

LISTE F. — 4, Wettelar ; 7, Mathis ; 12, Baele ; 13, Chatelet ; 19, Laurent ; 24, Bourseaux ; 31, Boningue ; 37, Rigoult ; 38, Sonnart ; 39, Noierman ; 48, Debyser ; 77, Vandionant ; 80, Bauduin ; 81, Callens ; 91, Nuttin ; 102, Bouvin ; 114, Desplechin ; 150, Gabaut ; 166, Eisel ; 175, Dorme ; 184, Motte ; 193, Dufour ; 194, Benoit ; 195, Pietars ; 196, Deneef ; 198, Van den Dooren ; 200, Flament ; 211, Ferraille ; 233, Verlet ; 238, Lapanne ; 253, Cuvallier ; 303, Coussement.

LISTE G. — 3, Herno ; 4, Tombereau ; 5, Vandervalle ; 16, Debuenc ; 18, Lechartier ; 22, De Graeve.

MENTION HONORABLE

LISTE A. — 2, Desmet ; 3, Minon ; 6, Guilbert ; 8, Delocenserie ; 14, De Leu ; 15, Girod ; 30, Gobert ; 32, Lelierce ; 34, De Bleeckère ; 37, Dahette ; 38, Covin ; 41, Hespel ; 42, Rabat ; 48, Libert ; 49, Tessely ; 50, Métro ; 53, Méron ; 56, Mouy ; 60, Six ; 61, Dussausoy ; 62, Desrumeaux ; 67, Descamps ; 71, Garnier ; 74, De Winter ; 85, Bonnez ; 90, Pottier ; 98, Demets ; 104, Leplus ; 113, Leleu ; 116, Detienne ; 118, Delfosse ; 125, Lore ; 129, Fraussens ; 134, Dandoy ; 136, Robart ; 137, Cornelis ; 142, Rouzé ; 150, Destrebats ; 151, Dubart ; 161, Hennenck ; 162, Clabeck ; 173, Toussaint ; 174, Lacquemant ; 175, Botly ; 180, Reynaert ; 184, Huret ; 185, Vatraeve ; 187, Creseon ; 188, Martin ; 189, Heckhout ; 193, Beclin ; 196, Denise ; 205, Thobel ; 209, Glibert ; 210, Dupont ; 211, Dutilleux ; 217, Tribout ; 224, Hauret ; 231, Place ; 234, Vercruysse ; 236, Nauwelaerts ; 247, Marquette ; 253, Longy ; 253 bis, Dambrine ; 254, Pollet ; 256, Pira ; 260, Duytschaever ; 266, Van Caenghem ; 269, Van den Steene ; 271, Vandenhende ; 273, Vanderlooven ; 277, Clevers ; 278, Douriez ; 280, Couteau ; 281, Florent ; 293, Decarnin ; 295, Siroux ; 315, Van Lancker ; 330, Pingris ; 376, Lemaître ; 36, Ducarchez ; 106, Prévost ; 117, Priem ; 190, Desoigne ; 203, Saint-Venant ; 215, Seret ; 240, Wesemaert ; 221, Musart ; 145, Dardenne ; 144, Lefèvre Danlet.

LISTE B. — 5, Courcelle ; 7, De Bleeckère ; 13, Boulry ; 20, Van Boxson ; 23, Polien ; 28, Tullier ; 32, Sonale ; 41, Duvet ; 42, Liber ; 43, Verschaevez ; 45, But ; 47, Debryser ; 49, Baratte ; 55, Jenart ; 63, Vandendaele ; 64, Bussackaert ; 68, Husse ; 73, Lercy ; 77, Deperle ; 80, Dernoncourt ; 83, Charvin ; 85, Lemaire ; 88, Meaux ; 90, Van de Meersche ; 91, Bailleul ; 93, Minaud ; 95, Nollet ; 99 bis, Delemotte ; 101, Robbens ; 109, Ny ; 111, Samain ; 114, Carlier ; 121, Harrang ; 124, Lemoine ; 127, Delobel ; 129, Delannoy ; 131, Camart ; 137, Dartois ; 149, Drode ; 156, Macquet ; 157, Niens ; 172, Roger ; 184, Monlagne ; 165, Cousin ; 171, Boyer ; 176, Comyn ; 178, Desse ; 181, Dallennes ; 183, Ganergon ; 184, Colein ; 185, Gkys ; 187, Salomé ; 189, Manger ; 200, Vriesaker ; 201, Bouchelle ; 202, Bachelier ; 204, Dupriez ; 205, Brisoux ; 207, Sanders ; 224, Demaude ; 226, Dupont ; 227, Buiteau ; 231, Carette ; 237, Denry ; 241 bis, Delplace ; 246, Verroust ; 247, Thoumire ; 255, De Marielaere ; 263, Polet ; 268, Mullier ; 265, Heymbaut ; 269, Leblanc ; 275, Eloy ; 278, Debaissieux ; 286, Ochme ; 289, Droogenbroodt ; 294, Dulaey ; 295, Pailliez ; 295 bis, Vasseur ; 296, Pecqueur ; 296 bis, Locufier ; 15, Demaret ; 18, Brossez ; 99, Delemotte ; 20, Verbist ; 60, Peirenloom ; 75, Cailliau ; 89, Dubuisson ; 96, Carlier.

LISTE C. — 1, Delacroix ; 19, Constant ; 14, Bignon ; 42, Dubar ; 19, Bottin ; 27, Lenglet ; 29, Chaussinand ; 41, Himpens ; 59, Verliggel ; 61, Coulon ; 68, Didelot ; 70, Bataille ; 76, Lévy ; 77, Broeockaert ; 80, Deperle ; 81, De Gettere ; 86, Bouchard ; 87, Crétin ; 88, Saint-Martin ; 91 Barbier ; 95, Nicolas ; 101, Verdier ; 109 bis, Couque ; 112, Cuvelier ; 125, Renoncourt ; 117, Goube ; 128, Ameloot ; 151, Lefever ; 133, Desmet ; 134, Tack ; 135, Joris ; 142, Milled ; 144, Cointreet ; 146, Dubois ; 147, Verlinden ; 149, Copyllie ; 164, Cossart ; 165, Duponchelle ; 167, Hogeman ; 168, Mouche ; 171, Crop ; 172, Hayot ; 187, Leclercq ; 188, Strobbarts ; 198, Grouillard ; 204, George ; 206, Dubrulle ; 207, Lefeune ; 210 bis, Delcourt ; 212, Facon ; 215, Claeren ; 216, Gremery ; 224, Vandenbussche ; 225, Dhaenens ; 226, Monchour ; 244, Mestay ; 245, Riga ; 253, Breton ; 260, Empis ; 261, Clarrois ; 263, Minque ; 265, Vondeucoghel ; 269, Tournemaine ; 273, Bunel ; 275, Paurisse ; 282, Pirsens 288, Desmon ; 293, Grebaut ; 294, Ducrocq ; 296, Ricouart ; 300, Cattiaux ; 305, Baerts ; 306, Devos ; 300, Deslaef ; 311, Carlier ; 316 Pinet ; 321, Largille ; 325, Tourmy ; 331 bis, Bracquart ; 341, Calima ; 356, Desoleil ; 104, Pierenboom ; 126, Adams ; 127, Lacheray ; 140, Tonnel ; 137, Badet ; 141, Thomas ; 175, Moreuce ; 162, Wariner ; 159, Polet.

LISTE D. — 4, Berl ; 7, Buret ; 10, Rubantz ; 11, Leclercq ; 27, De Byn ; 29, Van Wymeersch ; 30, Vandelannoitte ; 31, Borgies ; 36, Fauquez ; 37, Marchal ; 40, De Schutter ; 42, Delplanque ; 46, De Decker ; 50, Langlart ; 51, Bleuvacq ; 57, Mollement ; 65, Pages ; 73, Tiétard ; 78, Devred ; 88, Neyds ; 94, Pezin ; 107, Catieau ; 108, Henri ; 110, Alluin ; 114, Corfmat ; 116, Olivier ; 119, Hennenbaut ; 121, Deelorge ; 122, Vanreysseberge ; 123, Delhaye ; 133, Flyrs ; 135, Demeinynck ; 138, Debuchy ; 139, Stienne ; 151, Chauvin ; 152, Bolin ; 153, Clabaut ; 155, Bekaert ; 158, Claeys ; 172, Van Caeys ; 175, Fourbinnie ; 176, Lecot ; 178, Lescultre ; 180, Doute ; 186, Prayez ; 187, Van Son ; 188, Pennetrat ; 201, Duriez ; 205, Rommens ; 206, Dumont ; 211, Ducarin ; 212, Degryse ; 214, Alchain ; 219, Flinois ; 228, Adrasse ; 237, Lemaire ; 239, Geenene ; 246, Six ; 248, Dhondt ; 257, Parasole ; 261, D'Hau ; 264, Dujardin ; 268, Dubois ; 273, Wallard ; 274, Ache ; 281, Vanbeselaere ; 286, Van den Steene ; 23, Lesage ; 298, Dumont ; 299, Menet ; 311, Hiroult ; 318, Leloup ; 320, Devillers ; 322, Devos ; 324, Charlet ; 325, Lhermitte ; 326, Despinoy ; 346 bis, Verhaeghe ; 350, Valon ; 105, Huyghe ; 149, Legros ; 156, Desquiens ; 162, Denippe ; 191, Bord ; 332, Vigneux ; 338, Devreesse ; 346, Mestdag.

LISTE E. — 1, Leprince ; 6, Helvert ; 7, Vanhecke ; 9, Dumanet ; 18, Lamblin ; 20, Tavernier ; 21, Levas ; 24, Depuydt ; 25, Vanstavel ; 26, Dubois ; 29, Potier ; 35, Depoortere ; 37, Lalen ; 43, Housé ; 44, Borgne ; 45, Debuys ; 47, Klein ; 50, Moubon ; 54, Kyskelynck ; 55, Bonnaert ; 65, Ramon ; 68, Lapland ; 72, Dawint ; 76, Camus ; 79, Mourau ; 85, Ballizand ; 88, Leplus ; 93, Pauquemoone ; 109, Druelle ; 110, Dooghe ; 118, Vanden Nesta ; 119, Mathé ; 133, Debuire ; 135, Allyn ; 136, Wartel ; 140, Bigo ; 142, Lemoisne ; 144, Piot ; 147, Laurent ; 149, Rouffic ; 153, Mallet ; 159, Delplace ; 160, Devosse ; 165, Marcels ; 166, Poldevin ; 169, Housset ; 172, Cambre ; 173, Vasse ; 183, Pernot ; 184, Deloddore ; 187, Personne ; 185, Havet ; 193, Hornez ; 195, Calon ; 199, Pynson ; 201, Richier ; 202, Duhant ; 203, Wackers ; 204, Delacroix ; 221, Foveau ; 224, Méraing ; 226, Vansteendan ; 230, Dandro ; 231, Nef ; 233, Aubert ; 237, Vanbomme ; 238, Buyens ; 239, Vankelet ; 243, Hochu ; 249, Dutnoit ; 250, Devolder ; 251, Bouquet ; 259, Lafaille ; 263, Sauterre ; 264, Martinache ; 278, Desreumaux ; 278 bis, Capart ; 282, Montagne ; 283, De Jaeghere ; 286, Moutier ; 288, Le Moal ; 290, Bouchery ; 293, Michiel ; 20, Jacquement ; 22, Talon ; 48, Boraunor ; 59, Landrieux ; 67, Desrumaux ; 76, Margier ; 82, Verstiggel ; 86, Jovenieux.

LISTE F. — 2, Leblanc ; 5, Bailleul ; 9, Bauwens ; 14, Baraffe ; 16, Michiels ; 30, Laffeneur ; 35, Van Maelsaecke ; 36, Vast ; 40, Jouay ; 41, Borache ; 42, Debailleul ; 46, Stube ; 49, Destrebecq ; 50, Toirlinck ; 51, Cauwet ; 54, Ramette ; 56, Stricanne ; 60, Cazier ; 62, Godoy ; 70, Van Son ; 74, Fabre ; 84, Causmand ; 85, Pantin ; 86, Bos ; 88, Charrier ; 93, Debailleul ; 94, Nys ; 95, Hennion ; 97, Fauconnier ; 98, Cauler ; 104, Wallez ; 105, Clesiphon ; 106, Masson ; 108, Bouchery ; 110, Lespoix ; 115, Vanhet ; 116, Giraldo ; 119, Bodin ; 125, Desbiens ; 128, Broders ; 134, Boutry ; 135, Cappelle ; 137, Laves ; 141, Dieperynck ; 146, Delassus ; 148, Delemaide ; 151, Cagniat ; 154, Delaplace ; 156, Mouly ; 158, Vandomme ; 162 Moncomble ; 168, De Paydt ; 170, Deldecque ; 173, Bruenelle ; 174, Vileghe ; 185, Crétien ; 187, Deporter ; 209, Vandenberghe ; 210, Billies ; 213, Deteu ; 215, Playe ; 217, Charlet ; 220, Debelsance ; 222, Thomas ; 224, Lefebvre ; 231, Cappelier ; 232, Notermann ; 234, Desbiens ; 240, Dekonninck ; 242, Flamant ; 243, Lasire ; 244, Detourmignies ; 245, Deschodt ; 246, Costeur ; 248, Berrien ; 256, Destrebecq ; 260, Lespagnol ; 266, Grison ; 266 bis, Cocu ; 293, Serruye ; 8, Lomme ; 92, Delespierre ; 100, Vansteenkiste ; 223, Pringuet ; 239, Martin ; 252, Poupaert.

LISTE G. — 1, Lefranc ; 2, Courtin ; 9, Desreumaux ; 15, Babertigny ; 19, Présu ; 20, Delnord ; 23, Delaby.

Amusante histoire d'un pseudo facteur-chef

Dinan, 1er juin. — Ces temps derniers, un jeune homme de bonne apparence descendait à l'hôtel du Commerce, chez M. Etcheverry, à Dinan, et y restait plusieurs jours sans parler de payer. A la vue de la note qu'il fallut bien lui présenter, il essaya de se sauver, mais fut arrêté et remis entre les mains de M. le commissaire de police, auquel il avoua être sans argent.

La suite se devine, allez-vous dire. Non, elle est au contraire des plus imprévues.

Au parquet, Chevet — c'est le nom du griveleur — se trouve en présence des gendarmes de Broons qui le reconnaissent et le traitent en bon garçon. Et voici l'histoire curieuse et amusante que fut révélée :

Il y a quelques semaines, Chevet, âgé de 22 ans, qui est un ancien employé des chemins de fer, mis à pied, paraît-il pour faits de grève, débarquait en gare de Broons, disant au chef de cette gare : « C'est moi le nouveau facteur-chef! »

— Ah! très bien, mettez-vous bien vite à l'œuvre.

Et Chevret se mit à l'œuvre, fit très bien son travail, vécut dans une auberge voisine, donnant satisfaction à tout le monde.

Mais la nomination officielle n'arrivait point. Pas le plus petit mandat de paiement pour le nouveau facteur-chef et six semaines étaient passées.

— Chef, dit Chevet au chef de gare, je n'y comprends rien. Je n'ai plus le sou, voudriez-vous me prêter 60 francs?

— Avec plaisir.

Nanti de cette somme, Chevet disparut et vint à Dinan, n'ayant jamais été nommé facteur-chef à Broons.

Drame mystérieux
EST-CE UN PARRICIDE ?

Bruxelles, 1er juin. — Le parquet de Bruxelles a fait une descente, à Pepinghen-lez-Hal, ou, durant la nuit du 27 au 28 mai, s'est déroulé un drame encore entouré du plus profond mystère.

Une fermière de cette localité avait été blessée pendant son sommeil de deux coups de fusil qui l'avaient atteinte au bras et à la poitrine. La fillette des fermiers a, au cours d'une première enquête, déclaré que son frère, un gamin de 16 ans, qui était en service chez un autre fermier de la région, était venu chez ses parents à l'insu de ceux-ci et que depuis ce moment un fusil de chasse, appartenant à son père, avait disparu.

On suppose jusqu'à présent que le jeune homme, qui paraît ne pas jouir de la plénitude de ses facultés mentales, se serait à nouveau introduit dans la ferme pendant la nuit du drame et aurait tiré sur sa mère. L'état de cette dernière paraît inquiétant. Elle a dû être transportée dans un hôpital à Bruxelles.

Quant au fils, il a disparu sans qu'on soit encore parvenu à retrouver sa trace, de même qu'on n'a pu retrouver jusqu'ici le fusil dont il s'est emparé.

Tirage financier
CREDIT NATIONAL

Le numéro 1.733.216 gagne 1.000.000 fr. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 600 fr. Le numéro 6.022.998 gagne 500.000 fr. Les autres numéros de la centaine sont remboursés à 600 fr. Les cinq numéros suivants gagnent chacun 100.000 fr. : 212.706, 493.462, 502.543, 4.562,823, 5.260,491.

Les cinq numéros de la centaine sont remboursés à 600 fr.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 50.000 fr. : 544.310, 1.893.850, 2.150.811, 2.857.415, 4.775.287, 4.840.685, 5.185.306, 5.762.332, 6.896.738, 7.629.670. Les autres numéros des centaines renfermant des lots de 100.000 et de 50.000 fr. sont remboursés à 600 fr.

DERNIÈRE HEURE

Les Allemands avancent en Silésie

VIGOUREUSE ATTAQUE CONTRE LES POLONAIS

Oppeln, 1er juin. — Une vigoureuse attaque allemande a eu lieu hier soir contre les forces polonaises en direction de Gross-Strelitz. Cette attaque a permis aux Allemands d'avancer leurs lignes en direction de cette ville.

La Commission intéralliée a aussitôt envoyé des officiers auprès du général Hoefer, pour lui demander des explications et lui enjoindre de cesser ses opérations.

Il semble que cette attaque ait été préparée depuis quelque temps. Elle était appuyée par une assez nombreuse artillerie. On pense qu'elle ne prendra pas un développement plus grand.

On a trouvé dans la forêt de Pogorzeloe, les cadavres de cinq Polonais que les strosstruppen avaient emmenés comme otages, pour être internés à Cosel.

Les forces allemandes

Sosnowice, 1er juin. — Le quartier général des Strosstruppen se trouve actuellement à Brieg, où se tient prête une colonne de camions automobiles servant à transporter les troupes et les munitions. Entre Brieg et Opole sont échelonnés les points de concentration des volontaires. Aux ateliers des chemins de fer, à Prudnik on prépare des wagons blindés.

Parmi les volontaires allemands, on trouve surtout des soldats de la Reichswehr, en congé.

Les mesures annoncées par le gouvernement allemand pour la fermeture de la frontière germano-silésienne, ne paraissent pas efficaces. Des nombreux détachements de volontaires allemands continuent à la franchir journellement. Des bandes de l'Orgesch bavaroise circulent dans les districts de Leobchutz et de Cosel. Les camions automobiles dont elles disposent, sont des camions de l'Etat, marqués aux armes bavaroises.

Les trois groupes principaux des forces allemandes en Silésie sont répartis de la manière suivante : le groupe du centre, commandé par le baron von Reibnitz a son quartier général à Pawlowizna (Gnadefeld, district de Cosel); celui du nord à Gogolin; celui du sud, à Ratibor. Il existe encore un groupe indépendant de l'Orgesch et de la Selbschutz, qui opère à l'extrémité de l'aile gauche. C'est ce groupe qui vient de déclancher une violente attaque contre Proszka, à la frontière polonaise.

Les P. T. T. protestent contre la réduction des crédits

Toulouse, 1er juin. — Les syndicats des P.T.T. de sept départements de la région Sud-Ouest, ont protesté contre la diminution de crédits effectuée par le Parlement pour les lignes télégraphiques et téléphoniques et mis le public en garde contre les conséquences fâcheuses que peut avoir cet état de choses.

Une jeune mère assomme son enfant

Gap, 1er juin. — La nommée Faure Madeleine, qui habite avec sa mère le hameau de Brunissard, à Arvieux-en-Queyras, vient d'être mise en état d'arrestation pour infanticide.

Après avoir accouché clandestinement, la jeune Faure avait assommé son enfant d'un coup de pierre et était allée l'enfouir à 800 mètres au nord du village, près du torrent venant du col Izoard.

Dénoncée au parquet et interrogée habilement par la gendarmerie, elle fit des aveux complets.

Le cadavre fut découvert et l'autopsie démontra que l'enfant, du sexe masculin, était né viable et qu'il avait succombé des suites de coups ayant provoqué une fracture du crâne.

Dix ouvriers mineurs noyés au fond d'un puits

Hasselt, 1er juin. — Aux charbonnages de Limbourg-Meum, dix ouvriers ont été précipités au fond d'un puits plein d'eau. Ils ont été noyés sans qu'on put leur porter secours.

Explosion à bord d'une canonnière
SIX BLESSES

Toulon, 1er juin. — Cet après-midi, au cours d'une vérification des machines de la canonnière « Diligente », un collecteur servant au chargement des groupes à air comprimé, a fait explosion, blessant six mécaniciens, dont un grièvement.

Une vieille femme carbonisée

Amiens, 1er juin. — A Rumigny, Mme veuve Dehahaye, âgée de 87 ans, a mis accidentellement le feu à sa maison. La pauvre vieille est morte carbonisée.

Déclarations du Chancelier au Reichstag

Le nouveau gouvernement affirme ses bonnes intentions et promet de remplir ses obligations

Berlin, 1er juin. — Depuis près d'un mois, le cabinet Wirth s'est constitué, en prenant pour base l'acceptation de l'ultimatum des Alliés. Le nouveau ministère s'est présenté pour la première fois, cet après-midi, devant le Reichstag.

Au milieu d'un profond silence, le chancelier Wirth a lu la déclaration ministérielle :

« Je veux, dit-il, résumer notre programme en trois mots : Entente, reconstruction et réconciliation.

Par les travaux de la paix et par la reconstruction intérieure et extérieure, nous voulons montrer que c'est sérieusement que nous nous efforcerons de remplir nos obligations jusqu'à l'extrême limite et d'obtenir, par notre travail et par nos prestations, la liberté de notre pays.

Les intentions du Gouvernement sont claires : **IL VEUT REMPLIR LOYALEMENT ET CONSCIENCIEUSEMENT LES ENGAGEMENTS PRIS.** Il veut montrer qu'il a le courage de demander aussi à tout le peuple allemand l'effort le plus extrême.

Le Gouvernement voit là la seule politique possible pour l'Allemagne ; il ne veut pas de discussions académiques, mais la reconnaissance pratique du principe des prestations. 150 millions de marks-or ont été offerts comptant et le reste en bons du Trésor.

Déclarations du chancelier

Le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour payer le restant d'ici le 31 août. 50 millions de marks-or ont été offerts en devises étrangères à la Commission des réparations.

LE DESARMEMENT

Pour le désarmement, poursuit le chancelier, les délais déjà expirés ont été observés. Le gouvernement d'Empire estime unanimement que la question du désarmement ne doit plus provoquer de nouvelles frictions et, à plus forte raison, donner lieu à des sanctions. Pour ce qui est de nous, nous ferons donc tout, pour tenir notre promesse en toute loyauté. (Interruption ironique du communiste Hoffmann.

Les mesures déjà prises pour le désarmement, dit M. Wirth, sont les suivantes : On exécute en ce moment les ordres donnés pour la livraison de l'armement que la Reichswehr avait en excédent. Les ordres pour le désarmement exigé des forteresses de terre et de côtes sont donnés. Les usines de matériel de guerre non autorisées sont fermées. Une loi interdisant la construction d'avions et de moteurs d'aviation doit être soumise au Conseil d'Empire. L'exportation du matériel d'aviation est interdite. Nous avons livré déjà les armements de la police en excédent. Les ordres sont donnés pour la réduire à 150.000 hommes.

Le désarmement des gardes civiques est prescrit par les gouvernements des Etats, le gouvernement bavarois se trouve en présence d'une situation extraordinairement difficile. Je n'ai pas voulu l'aggraver, mais je ne suis pas resté inactif.

Le gouvernement bavarois a fait dans l'intervalle la déclaration que l'on sait. Si les milieux intéressés sont arrivés à prendre maintenant les décisions devenues inévitables, ils mériteront notre reconnaissance. (Rires à gauche). J'exprime, au nom du gouvernement du Reich, la demande que la livraison des armes se fera aussi dans les délais fixés.

Le désarmement des volontaires est un fait important aussi pour l'unité intérieure de l'Allemagne.

Dans la question de la dissolution des organisations, le gouvernement bavarois croit qu'après la livraison des armes, les gardes civiques ne tomberont pas sous le coup des articles 177 et 178, mais l'ultimatum du 5 mai ne permet pas au gouvernement d'Empire de ne pas faire figurer les gardes civiques sur la liste des organisations à dissoudre. Cette liste, que nous avons remise, a donc compris forcément les gardes civiques et les organisations Escherich. Nous n'avons porté ainsi atteinte à notre propre régime du droit d'association que sous la pression des Alliés.

Le chancelier arrive alors au programme résultant des clauses économiques de l'ultimatum.

AUGMENTATION DES IMPOTS

Il faut produire davantage et restreindre les importations de luxe. Les impôts sur la richesse acquise doivent être doublés, en particulier ceux sur les sociétés et sur les opérations de Bourse. On annoncera aussi une perception plus rigoureuse des impôts existants sur le revenu et le capital, qui commencent déjà à donner un rendement normal. Peut-être aussi l'impôt sur les successions sera-t-il élargi

Nous ne pourrons éviter des impôts indirectes. Nous songeons au monopole de l'alcool, à une augmentation des impôts sur la bière, le tabac, les édulcorants, et les sucres, avec établissement éventuel du monopole du raffinage.

On envisage aussi une forme moderne d'imposition du revenu de la propriété foncière. On aura récours, pour ne pas accroître la circulation fiduciaire, aux bijoux, lesquels dissimulent souvent les bénéfices de guerre.

L'A QUESTION DE SILESIE

Le chancelier parle ensuite de la Haute-Silésie. Il s'élève contre l'insurrection polonaise et proclame la nécessité de l'auto-protection allemande. Il déclare qu'économiquement, historiquement et d'après les résultats du plébiscite, la Haute-Silésie devait rester à l'Allemagne. Comment la France conçoit-elle la solution de la question soulevée par M. Briand :

L'esprit démocratique doit se développer en Allemagne. Pense-t-on, par hasard, que les sanctions de ces derniers temps : frontière douanière du Rhin, occupation de nouveaux territoires allemands et de nouvelles villes allemandes, fraternisation des troupes françaises en Haute-Silésie, puissent fortifier le sentiment démocratique en Allemagne ? Ne voit-on pas que c'est là le contraire de l'esprit démocratique ? M. Briand parle du gouvernement actuel de l'Allemagne en faisant allusion avec quelque ironie de sa courte durée. C'est le but de tous les patriotes, d'avoir enfin un gouvernement qui s'appuie sur une plus large majorité parlementaire. Celle-ci ne sera trouvée que par une politique positive qui rassemblera au cours des prochaines semaines, autour d'un programme positif, tous les hommes de bonne volonté.

Le peuple allemand espère que dans le monde, le sens du droit et de la justice à l'égard aussi de notre peuple, n'est pas disparu à tout jamais. M. Lloyd George a dernièrement déclaré qu'il fallait jouer franc jeu avec l'Allemagne. Pourquoi ne pas faire un pas plus avant.

L'Allemagne démocratique, par l'acceptation de l'ultimatum, accepte une charge énorme. Nous espérons que l'Angleterre et ses dirigeants nous accorderont ce que les Anglais appellent « fair chance ».

En terminant, dit le chancelier, je vous invite tous, sans distinction de partis, à nous aider.

Les communistes réclament de nouveau impérieusement l'amnistie.

Sous son charriot
Un charretier de Mondicourt est écrasé

Le matin, vers 6 heures 30, M. Alphonse Candellier, 36 ans, et M. Tempet, tous deux employés pour le compte de M. Poulain, entrepreneur de charrois de bois à Houvin-Houvigneul, effectuaient, à l'aide de binards attelés chacun de trois chevaux, un transport de trones d'arbres vers la gare de Mondicourt.

Ils se trouvaient sur la route nationale, à 800 mètres environ du hameau de la Belle-Vue, l'attelage de Candellier précédant celui de Tempet d'une cinquantaine de mètres, quand deux autos arrivant en sens inverse, se croisèrent à peu près à hauteur de Candellier, qui avait pris sa droite et tenait en main les guides de ses chevaux. Ceux-ci, effrayés par le bruit des autos, firent un brusque écart. Que se passa-t-il à ce moment? Candellier fut-il heurté par une auto? fut-il tiré par les guides? On ne sait. Mais Tempet, qui le suivait, le vit tout à coup rouler sur le sol, sous une des roues de son binard, qui lui passa sur le corps.

Tempet se précipita au secours de son camarade, mais il ne releva qu'un cadavre. Le malheureux Candellier avait eu la poitrine broyée par la roue de son pesant véhicule.

Le frère de la victime, informé de ce terrible accident, vint enlever le corps, qui a été transporté à Mondicourt.

L'assassinat d'une cabaretière
L'enquête se poursuit sur le crime de Wallers

Le « Réveil » a relaté le crime commis sur la personne de M. Lecerf-Ochin. La gendarmerie et la brigade mobile qui sont descendues mercredi matin sur les lieux, poursuivent activement leur enquête.

De nouveaux renseignements ont été recueillis. Il en résulte que le crime a été commis entre 14 h. 20 et 14 h. 30, et qu'à 14 h. 20 une femme Philomène Bienfait, 60, rue de Cernay, entre dans l'estaminet et y vit deux individus assis sur un banc près de la fenêtre, ayant chacun une chope devant eux. Tous deux paraissaient âgés d'une trentaine d'années et étaient coiffés d'une casquette : l'un portait un bourgeron de toile bleue et l'autre un bourgeron de toile grise. Celui-ci avait offert à Mlle Bienfait un café qu'elle refusa.

A 14 h. 30, la veuve Wavrin vint et trouva chez les époux Lecerf-Ochin la porte fermée. Regardant par la fenêtre, elle aperçut deux chaises renversées et deux chopes sur une table, mais personne ne se trouvait dans la salle de l'estaminet.

Quant à 14